



5, rue Pleyel
93200 St Denis



fgaac-cfdt@fgaac.org



www.fgaac-cfdt.fr



FGAAC-CFDT Officiel



Paris, le 19 novembre 2025



BRANCHE FERROVIAIRE : UN TOUR DE PISTE SUR LA SUITE DE L'AGENDA SOCIAL

LA COMMISSION PARITAIRE DE CE JOUR ÉTAIT CONSACRÉE À LA CONSTRUCTION DU FUTUR AGENDA SOCIAL DE BRANCHE :

Dans un contexte d'ouverture à la concurrence qui s'accélère, la branche ferroviaire joue un rôle essentiel de régulateur du secteur, en posant un cadre social commun et protecteur !

La signature par la CFDT et son Syndicat National FGAAC-CFDT des 3 accords de branche en lien avec la formation professionnelle, la protection sociale et l'inaptitude en octobre 2025, constitue une étape importante dans la construction de la Convention Collective du Ferroviaire !

Après la validation de ces 3 accords, la CPPNI (Commission Paritaire Permanente de Négociations et d'Interprétation), de ce jour avait pour objet de recueillir les propositions des OS pour la suite de l'agenda social. ➡➡➡

**LA FGAAC-CFDT A RAPPELÉ SON AMBITION DE
CONSTRUIRE UN CADRE SOCIAL DE HAUT NIVEAU
ET A PORTÉ SES PROPOSITIONS DE NÉGOCIATIONS !**

**1885-2025, DEPUIS 140 ANS LA FGAAC-CFDT
DÉFEND ET INFORME LES CONDUCTEURS...**

*Mon syndicat professionnel en direct
sur mon téléphone ou ma tablette !*



Actus
Infos
Contacts



Accès aux simulateurs
CAA et mutuelle

Télécharger dans
l'App Store

DISPONIBLE SUR
Google Play



Téléchargez gratuitement l'application



LA PROCHAINE CPPNI SERA CONSACRÉE AUX NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES DE BRANCHE SUR LES SALAIRES :

Les NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) de branche sur les salaires auront lieu le 17 décembre. La FGAAC-CFDT défendra notamment les revendications suivantes :

- la revalorisation des rémunérations garanties de branche ;
- l'amélioration de la prime d'ancienneté de branche ;
- la création d'un 13^{ème} mois conventionnel de branche ;
- la création d'une prime de vacances conventionnelle de branche ;
- la revalorisation des indemnités conventionnelles de travail dimanche et fêtes ;
- la création d'un forfait mobilités durable de branche.

➔ FOCUS SUR LES PROPOSITIONS DE LA FGAAC-CFDT POUR L'AGENDA SOCIAL :



RÉOUVERTURE DU SAC À DOS SOCIAL POUR LES SALARIÉS TRANSFÉRÉS :

➔ Depuis la signature du sac à dos social de branche en décembre 2021, la FGAAC-CFDT a gagné des droits nouveaux à la SNCF, notamment la CAA, qui doivent être intégrés !



ACCORD SUR LA SÉCURISATION DE L'EMPLOI ET DES PARCOURS PROFESSIONNELS :

➔ Cet accord doit permettre de créer des dispositifs de solidarité emploi au niveau de la branche et garantir les parcours professionnels pour les ADC transférés, notamment vers TGV



ACCORD ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET INCLUSION

➔ Cet accord doit réaffirmer le rôle majeur de la branche en matière d'impulsion d'une politique de mixité, d'égalité femme/homme et plus largement d'inclusion !



ACCORD RELATIF À LA PÉNIBILITÉ :

➔ Cet accord doit contenir un volet en lien avec la prévention et la réduction de l'exposition à la pénibilité ainsi que des dispositifs de compensation et d'aménagement de carrière !



ACCORD RELATIF À LA SÉCURITÉ/SANTÉ AU TRAVAIL ET SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL :

➔ Cet accord doit permettre de faire progresser la sécurité au travail, de réduire l'accidentologie et d'améliorer les conditions de travail et la qualité de vie au travail !



ACCORD RELATIF AU DROIT SYNDICAL ET À L'EXERCICE DU DIALOGUE SOCIAL :

➔ Cet accord est un volet obligatoire de la convention collective et il doit garantir aux OS des capacités d'actions pour défendre les salariés et les informer !